

Vue bloc du programme des cours

Or Th Pr Au Cr

Bloc 1
Cours obligatoires
MODULE DROIT

DCER0105-1	<i>Formation en droit à l'usage des experts judiciaires, traducteurs et interprètes jurés</i>	Q1			5
	- <i>Organisation judiciaire, principes généraux du droit de la procédure civile, principes généraux du droit de la preuve et des moyens de preuve en matière civile</i>	6	-	-	
	- <i>Principes généraux du droit pénal et de la procédure pénale, principes généraux du droit de la preuve en matière pénale et de l'enquête préliminaire en matière pénale</i>	6	-	-	
	- <i>Registre national des experts judiciaires, traducteurs et interprètes-jurés</i>	1	-	-	
	- <i>Notions de base en droit civil</i>	3	-	-	
	- <i>Terminologie juridique</i>	6	-	-	

MODULE TRADUCTION

PCER0037-1	<i>Contextes d'intervention, techniques et spécificités de la traduction et interprétation jurée</i>	Q1			4
	- <i>Contextes d'intervention pour le traducteur et l'interprète juré (commissariats, établissements pénitentiaires, écoutes téléphoniques)</i>	6	-	-	
	- <i>Techniques et spécificités de la traduction et l'interprétation jurée</i>	5	-	-	
	- <i>Communication interculturelle et communication non-violente</i>	7	-	-	
	- <i>Tarifcation et facturation</i>	1	-	-	

MODULE DEONTOLOGIQUE

PCER0041-1	<i>Déontologie dans le contexte de la traduction et de l'interprétation jurée</i>	Q1	4	-	-	1
------------	---	----	---	---	---	----------